



bureau@anesf.com



www.anesf.com

> ANESF
association nationale
des étudiant·e·s sage-femmes



ANESF Sage-femme
ANESF-FR
ANESF_SageFemme



Contribution

Accouchement en plateaux techniques

Février 2024

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES



SOMMAIRE

Glossaire	2
Introduction	2
I. Définitions	3
II. Contexte	4
III. Faciliter l'accès aux plateaux techniques	4
A. Par la pratique et la rémunération des sages-femmes	4
B. Par la promotion auprès des patient·e·s et un meilleur remboursement	5
Conclusion	5
Bibliographie	7



Glossaire

- > **AGN** : Accompagnement Global à la Naissance
- > **ANESF** : Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-femmes
- > **CNSFL** : Convention Nationale des Sages-Femmes Libérales

Introduction

Depuis le XIXe siècle, on observe en France une forte tendance à la médicalisation de l'accouchement suite à une révolution des connaissances en obstétrique et en hygiénisme poussant alors au développement des maternités hospitalières et au passage de la majorité des accouchements du domicile à la maternité : c'est le grand déménagement. En 1952, les accouchements à l'hôpital dépasseront les accouchements à domicile. Le mode d'exercice des sages-femmes devient majoritairement salarié et le statut de sage-femme hospitalière de la fonction publique est créé par les décrets de 1989 (1).

A l'heure actuelle, la majorité des accouchements se déroule en structure hospitalière et le·a sage-femme qui réalise l'accouchement n'est pas celui·celle qui a suivi la grossesse et instauré un lien de confiance avec les patient·e·s.

Dans un contexte de libération de la parole à propos des violences gynécologiques et obstétricales et de volonté de mettre les patient·e·s au cœur de leur prise en charge, il semble à ce jour essentiel de repenser notre système périnatal afin de correspondre au mieux au besoin des patient·e·s. Une des solutions afin de recentrer notre système obstétrical sur les ressentis des patient·e·s est le recours à l'accompagnement global à la naissance (AGN). Cette pratique permet aux patient·e·s d'être suivi·e·s par le·a même praticien·ne tout au long de la grossesse et d'être accompagné·e·s par ce·tte même praticien·ne avec qui une relation de confiance est déjà établie lors de l'accouchement et du post-partum. Actuellement, en terme d'accompagnement global en obstétrique, on peut principalement citer le recours à l'accouchement accompagné à domicile et les accouchements par les sages-femmes libéraux·ales en plateaux techniques. Cependant, le système périnatal actuel étant fortement centré sur les structures hospitalières, ces modes d'exercices sont peu favorisés et le nombre d'accouchements hors structures de soins s'élevait à moins de 1% en 2016 (2).



Pourtant, le nombre de demande des patient·e·s en terme d'accompagnement global est grandissant, dans une dynamique de se saisir de sa naissance et d'en être les principaux·les acteur·ice·s. Ainsi, 9 femmes sur 10 seraient intéressées par un accouchement en maison de naissance (3) et l'accouchement accompagné à domicile serait plébiscité par 35% des femmes françaises (4). De plus, l'accouchement en plateau technique séduit par son côté "comme à la maison" au sein même d'une structure hospitalière, avec l'accompagnement d'un·e sage-femme libéral·e déjà connu·e et choisi·e (5). Il paraît ainsi primordial de réformer notre système de soin autour de la naissance afin de l'adapter au mieux au besoin des patient·e·s.

I. Définitions

L'**accompagnement global à la naissance** est une pratique de suivi par un·e seul·e et même sage-femme référent·e connu·e du·de la patient·e, **accouchement compris**. Ce·tte sage-femme assure le suivi prénatal, la surveillance de l'accouchement, les soins postnataux de la mère et de l'enfant et la consultation post natale. L'accompagnement global à la naissance inscrit une dimension émotionnelle dans l'accueil de l'enfant à naître dans la confiance et le respect, au-delà du suivi traditionnellement réalisé par les sage·s-femmes à l'heure actuelle.

L'**accouchement en plateau technique** est proposé par certain·e·s sage-femmes libéraux·ales dans le cadre du suivi global. Il permet d'accueillir la naissance d'un·e enfant au sein de l'hôpital, dans une salle dédiée qu'on appelle "plateau technique", tout en étant accompagné·e par un·e sage-femme libéral·e (6) déjà connu·e du·de la patient·e. Le plateau technique propose aux patient·e·s un lieu d'accouchement privilégié, dans lequel le respect de la physiologie de la naissance est la priorité (7). En fonction des structures, il peut s'agir d'une salle de naissance dédiée exclusivement aux plateaux techniques, ou d'une salle de naissance du service mise à la disposition du·de la sage-femme libéral·e sur le temps de l'accompagnement de son·sa patient·e. Sa proximité immédiate avec le bloc obstétrical de la maternité offre un cadre sécuritaire pour le couple parent-enfant comme pour la·le sage-femme libéral·e. En cas d'urgence ou



de pathologie au cours du travail, l'équipe de garde de la maternité prend le relais en salle de naissance.

II. Contexte

L'autorisation pour les sages-femmes libéraux·les de réaliser des accouchements en plateau technique n'est pas récente. En effet, elle apparaît dans la loi sur la réforme hospitalière du 31 juillet 1991. Elle sera plus tard reconfirmée en 2021 dans le Code de la Santé Publique. Durant l'année 2023, deux avenants à la convention nationale des sages-femmes libéraux·les ont également permis d'affirmer la volonté des sages-femmes de réaliser de plus nombreux accouchements physiologiques en accompagnement global par la création de forfaits de surveillance et d'astreinte des sages-femmes. Cela permettra ainsi de valoriser ce mode d'exercice et peut-être d'inciter des sages-femmes à le pratiquer (8). Cependant, la pratique de cet accompagnement à la naissance nécessite également un investissement de la part des structures hospitalières afin de permettre l'établissement de conventions avec les sages-femmes libéraux·ales et la mise en place de matériel mais aussi de personnel en cas de nécessité.

III. Faciliter l'accès aux plateaux techniques

A. Par la pratique et la rémunération des sages-femmes

Actuellement, les sages-femmes réalisant des accouchements en plateau technique passent une convention avec une maternité, publique ou privée, qui possède un plateau technique et s'engagent à transférer les patient·e·s en cas de pathologie au cours du travail ou de l'accouchement.

Afin d'être présent·e pour accompagner le travail et l'accouchement, la·le sage-femme libéral·e est d'astreinte, c'est-à-dire joignable et disponible 24h/24 pendant tout le neuvième mois de grossesse. C'est un acte qui demande de l'organisation dans ses consultations et son activité en plus d'un



investissement personnel important. Malgré cela, nombreux·ses sont les étudiant·e·s sages-femmes qui aimeraient pouvoir pratiquer ce mode d'exercice. En effet, selon une enquête de l'ANESF datant de septembre 2023, 18,40% des étudiant·e·s sages-femmes aimeraient se tourner vers un exercice libéral sans partie hospitalière à la sortie de leur étude parmi lequel·le·s 10,8% souhaiteraient avoir une activité d'accompagnement global, soit plus de 400 futur·e·s sages-femmes. Permettre une généralisation de la pratique des accouchements en plateau technique pourrait donc, en plus de permettre aux patient·e·s de choisir un accouchement qui leur correspond, faire gagner en attractivité la profession. Cela pourrait aussi être une piste de résolution du manque de personnel dans les maternités, étant donné que les sages-femmes libéraux·ales pourraient se saisir des accouchements et du post-partum immédiat de leurs patient·e·s.

Il est également important de souligner que ce souhait de développement de la pratique en plateaux techniques vaut également pour les instances de professionnel·le·s déjà diplômé·e·s. En effet, en 2016, le Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes s'est positionné pour «que des mesures soient prises par les décideurs publics afin de favoriser l'ouverture des plateaux techniques et soutenir leur accès pour l'ensemble des femmes ».

Le conseil d'administration de l'ANESF se positionne pour un accès facilité aux plateaux techniques pour les patient·e·s par l'ouverture de nouveaux plateaux techniques et le développement des conventions avec les sages-femmes libéraux·ales.

De plus, la rémunération actuelle des sages-femmes libéraux·ales ne leur permet pas une pratique optimale de ce mode d'exercice. En effet, la rémunération prévue pour l'astreinte du·de la sage-femme lors du 9ème mois de la grossesse est de 80€ par semaine jusqu'à l'accouchement. Or, la présence du·de la sage-femme lors du travail et de la naissance nécessite une organisation en conséquence avec la possible annulation des rendez-vous prévus ce jour et ainsi une perte de revenus. De plus, la cotation d'un accouchement céphalique est de 313,50€ (9) et le·a sage-femme libéral·e doit en réserver une partie à la maternité qui met à disposition son plateau technique, ainsi, le revenu du·de la praticien·ne semble très faible pour une durée de surveillance et de disponibilité pouvant parfois durer plus de dix heures avec des frais complémentaires à compenser. De plus, les



sages-femmes pratiquant les accouchements en plateaux techniques doivent s'acquitter d'une assurance coûtant plusieurs milliers d'euros par an, même si ils·elles n'accompagnent que peu d'accouchements dans l'année (10). Ainsi, nombreuses sont les sages-femmes à pratiquer d'importants dépassements d'honoraires pour réaliser un accompagnement à la naissance en plateau technique.

Le conseil d'administration de l'ANESF se positionne pour une rémunération plus juste des sages-femmes libéraux·les réalisant les accouchements en plateaux techniques que ce soit sur le moment de l'accompagnement à la naissance ou durant les astreintes la précédant et les visites la succédant.

Afin de pouvoir s'occuper des patient·e·s de la meilleure façon possible durant cet accompagnement à la naissance, il est important pour le·a sage-femme libéral·e d'être formé·e à la pratique des accouchements physiologiques et de se tenir informé·e des dernières avancées et recommandations quant aux actes qui y sont associés. Ainsi, des formations initiales et continues adaptées semblent essentielles à une bonne pratique et un accompagnement optimal des patient·e·s et des couples dans le cadre d'accouchements en plateaux techniques. De plus, l'élaboration de recommandations spécifiques à la pratique des accouchements physiologiques est aussi une clé du développement des accompagnements globaux à la naissance et permettrait une prise en charge plus adaptée des patient·e·s y ayant recours.

Le conseil d'administration de l'ANESF se positionne pour une formation complète et adaptée des étudiant·e·s sages-femmes quant à l'accompagnement des accouchements physiologiques.

Le conseil d'administration de l'ANESF se positionne pour l'élaboration de recommandations claires quant au suivi et à l'accompagnement du travail, de la naissance et du post-partum dans le cadre des accouchements physiologiques.



B. Par la promotion auprès des patient·e·s et un meilleur remboursement

A l'heure actuelle, seul·e·s peu de patient·e·s se tournent vers l'accompagnement global à la naissance malgré des demandes de plus en plus importantes de bénéficier d'un accouchement le moins médicalisé possible (7). En effet, en plus du faible nombre de sages-femmes proposant ce type d'accompagnement, la promotion faite par les professionnel·le·s de santé s'oriente majoritairement vers un accouchement médicalisé en salles de naissances. De ce fait, malgré une volonté de la part des patient·e·s de pouvoir s'impliquer davantage dans sa grossesse et son accouchement, une faible part d'entre elles ont connaissance des options qui pourraient leur être proposées.

Ainsi, afin de permettre aux patient·e·s un choix éclairé quant au déroulement de leur grossesse, de leur travail et de leur accouchement, il semble nécessaire de leur donner toutes les clefs en main pour qu'ils en soient les principaux·ales acteur·rice·s. Cela passe par des campagnes d'information et de promotion des différents modes d'accompagnement à la naissance, que ce soit auprès du grand public comme auprès des différent·e·s professions de santé.

Le conseil d'administration de l'ANESF se positionne pour la promotion des plateaux techniques comme modalité sûre d'accouchement auprès des patient·e·s et des professionnel·le·s de santé.

De plus, à ce jour les accompagnements à la naissance se réalisant en plateaux techniques sont sujets à de nombreux dépassements d'honoraires du fait de la rémunération peu importante des sages-femmes proposant ce type de suivi. De ce fait, on observe une sélection des patient·e·s pouvant bénéficier de cet accompagnement sur des critères économiques. Cela a pour conséquences d'empêcher les patient·e·s les plus défavorisé·e·s d'être pleinement acteur·ice·s de leur accouchement et de pouvoir vivre au mieux ce moment, au contraire des personnes pouvant se permettre de payer pour ce type de soutien.



Le conseil d'administration de l'ANESF se positionne pour la revalorisation du suivi du travail et de l'accompagnement à la naissance en plateau technique.

Le conseil d'administration de l'ANESF se positionne pour la prise en charge par la sécurité sociale de l'ensemble des actes réalisés lors de l'accompagnement d'une naissance en plateau technique.

Conclusion

En conclusion, il semble à ce jour essentiel de pouvoir proposer aux patient·e·s pouvant et souhaitant en bénéficier, un accompagnement au plus proche de leurs attentes et de la physiologie de la naissance. À ce jour, ces pratiques sont encore peu démocratisées et plusieurs leviers doivent être activés afin de permettre aux patient·e·s un meilleur vécu de leur accouchement et de leur grossesse en général.

La pratique de l'accompagnement global à la naissance est une des solutions à cette problématique et permettrait une naissance dans le respect et la confiance entre le corps médical, les patient·e·s et les couples. Il semble donc essentiel de pouvoir le proposer et d'inciter à son déploiement afin que le système périnatal français puisse correspondre le plus possible aux attentes des patient·e·s.

Noa CRESPIO

Vice-Président en charge des Perspectives Professionnelles 2023-2024



Bibliographie

1. Décret n°89-611 du 1 septembre 1989 portant statut particulier des sages-femmes de la fonction publique hospitalière. 89-611 sept 1, 1989.
2. Les 784 000 naissances de 2016 ont eu lieu dans 2 800 communes - Insee Focus - 92 [Internet]. [cité 3 janv 2024]. Disponible sur: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3047024#titre-bloc-10>
3. Les maisons de naissance plébiscitées par 9 Françaises sur 10 | Ipsos [Internet]. [cité 3 janv 2024]. Disponible sur: <https://www.ipsos.com/fr-fr/les-maisons-de-naissance-plebiscitees-par-9-francaises-sur-10>
4. IFOP [Internet]. [cité 3 janv 2024]. Il y'a une réelle demande de la part du public, ce qui constitue un magnifique argument à présenter aux élus et aux instances. Disponible sur: <https://www.ifop.com/publication/il-ya-une-reelle-demande-de-la-part-du-public-ce-qui-constitue-un-magnifique-argument-a-presenter-aux-elus-et-aux-instances/>
5. Vitrai E. Accouchement en plateau technique lors de l'accompagnement global à la naissance : motivation et satisfaction des patientes : étude réalisée sur le territoire auvergnat auprès de 209 sages-femmes. 31 mai 2018;101.
6. Conseil national de l'Ordre des sages-femmes [Internet]. [cité 3 janv 2024]. Proposition n°6. Disponible sur: <https://www.ordre-sages-femmes.fr/actualites/proposition-n6/>
7. Pépin J. Patientes à bas risque obstétrical : accouchement en plateau technique en maternité de type I versus prise en charge classique en niveau III. 18 mai 2016;121.
8. Avenants [Internet]. [cité 3 janv 2024]. Disponible sur: <https://www.ameli.fr/sage-femme/textes-referance/convention/avenants>
9. ONSSF » Cotations CCAM [Internet]. [cité 3 janv 2024]. Disponible sur: <https://www.onssf.org/etre-sage-femme/cotations-ccam/>
10. 4. Accouchement en plateau technique - Google Drive [Internet]. [cité 3 janv 2024]. Disponible sur: https://drive.google.com/drive/u/1/folders/1_ZFYQqEI5cxSSpWI7vsjP4QX1Y360cG1